

Projet Agro-Environnemental et Climatique

2015 - 2020

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

CAHIERS DES CHARGES

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Version du 27 05 15 – avec les Codes Etat (pour la déclaration PAC)



SOMMAIRE

ZIP Natura 2000	4
Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP NATURA 2000	5
Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans fertilisation via un plan de gestion pastoral. ZIP NATURA 2000	7
Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastoral. ZIP NATURA 2000.....	9
Restauration de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastoral. ZIP NATURA 2000.....	12
Plan de gestion de milieux humides sans pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000	14
Plan de gestion de milieux humides sans amendement et sans pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000.....	16
Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux et de prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP NATURA 2000	18
Restauration de milieux patrimoniaux envahis par les ligneux sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP NATURA 2000.....	21
Entretien de prairies humides sans amendement et sans pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000	23
Gestion extensive des prairies permanentes par retard de fauche et absence d'amendement. ZIP NATURA 2000	25
Entretien des prairies par retard de fauche et absence de pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000	27
Entretien des prairies humides sans amendement. ZIP NATURA 2000	29
Absence de traitement phytosanitaire de synthèse. ZIP NATURA 2000	31
Absence de traitement herbicide. ZIP NATURA 2000	33
Mise en défens temporaire d'habitats remarquables. ZIP NATURA 2000	35
Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne. ZIP NATURA 2000	37
Maintien de la richesse floristique des prairies. ZIP NATURA 2000	39
Entretien de bosquet. ZIP NATURA 2000.....	41
Entretien de haies localisées de manière pertinente. ZIP NATURA 2000	43

Entretien de ripisylves. ZIP NATURA 2000.....	45
Entretien de bandes refuge. ZIP NATURA 2000.....	47
Entretien d'arbres isolés ou en alignement. ZIP NATURA 2000.....	49
Entretien de fossés et rigoles. ZIP NATURA 2000.....	51
ZIP Moule perlière Vienne	53
Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne	54
Mise en défens temporaire d'habitats remarquables. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne ..	56
Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne ...	58
Entretien de fossés et rigoles. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne.....	60
Entretien de ripisylves. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne.....	62
Enjeu Eau CATZH Vienne amont – mesures ponctuelles 441 du PDR	64
Adaptation des pratiques: Clôture. ZIP Eau Monts et Barrages.....	65
Adaptation des pratiques: Abreuvoir. ZIP Eau Monts et Barrages.....	66
Adaptation des pratiques: Passage à gué ou descente aménagée. ZIP Eau Monts et Barrages.....	67
Adaptation des pratiques: Passerelle. ZIP Eau Monts et Barrages	68

Cahier des charges

Mesure Agro

Environnementale Climatique

2015 - 2020

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

ZIP Natura 2000

Mesure Agro Environnementale Climatique

2015 - 2020

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE02

Code Régional : LI_XXXX_HE02

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: prairies, pelouses, landes, tourbières

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces, en évitant leur intensification (pression de pâturage et/ou fertilisation).

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

- Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle: 0,7 UGB/ha
- En cas de fauche ou de gyrobroyage, respect de la période d'interdiction du 15 avril au 1er juillet.

- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_04	75,44	
Aide totale de la mesure	97	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans fertilisation via un plan de gestion pastoral. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE10

Code Régional : LI_XXXX_HE10

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: prairies permanentes, pelouses, landes, tourbières

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces, en évitant leur intensification (pression de pâturage et/ou fertilisation) et en adaptant les pratiques de pâturage à la parcelle.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_09 : Amélioration de la gestion pastorale

- Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale

- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) sur chacun des éléments engagés
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_09	75,44	
Aide totale de la mesure	97	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Plan de gestion pastorale

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastoral. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE18

Code Régional : LI_XXXX_HE18

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours connaissant une dynamique d'enfrichement (prairies permanentes, pelouses, landes, tourbières, prairies humides, ourlets forestiers).

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces, en évitant leur intensification et en intervenant activement dans la gestion de la parcelle: entretiens mécanique et/ou manuel.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_09 : Amélioration de la gestion pastorale

- Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) sur chacun des éléments engagés
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

- Lutter contre l'envahissement par le genêt, la bourdaine, les saules, le bouleau verruqueux, les pins, la fougère aigle (ou autres indiquées par l'animateur) : ces espèces ne devant pas au final couvrir plus de 10 % de la surface de la parcelle (hors rejets)
- Coupe des rejets ligneux 3 fois au moins sur la durée du contrat. Interventions entre le 1/09 et le 15/03 pour les diamètres de plus de 7 cm et jusqu'au 30 avril pour les rejets de l'année, par bûcheronnage, gyrobroyage ou fauche
- Pour la fougère aigle, une intervention spécifique sera réalisée entre le 1^{er} juin et le 15 juillet chaque année (gyrobroyage, brise fougère...)
- Pâturage possible avec limitation annuelle du chargement à 0,7 U.G.B./ha
- Lutte contre les rejets ligneux de moins de 7 cm de diamètre, par débroussaillage et bûcheronnage manuel
- Non retournement des surfaces engagées

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_09	75,44	
OUVERT_02	57,25	
Aide totale de la mesure	154,26	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Plan de gestion pastorale

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,

- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Restauration de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastoral. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE19

Code Régional : LI_XXXX_HE19

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcelles ayant connu une dynamique d'enfrichement (prairies permanentes, pelouses, landes, tourbières, prairies humides, ourlets forestiers).

// Objectifs de la mesure :

Favoriser le développement des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces, en évitant leur intensification et en intervenant activement dans la remise en état des parcelles: interventions mécanique et/ou manuelle suivant un programme d'ouverture.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_09 :Amélioration de la gestion pastorale

- Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) sur chacun des éléments engagés
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

OUVERT_01 : Ouverture d'un milieu en déprise

- Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial, de manière à atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic initial.
- Mise en oeuvre du programme de travaux d'ouverture
- Mise en oeuvre du programme de travaux d'entretien
- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	17,26	
HERBE_09	75,44	
OUVERT01	209	
Aide totale de la mesure	301.69	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Plan de gestion pastorale et diagnostic d'ouverture

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Plan de gestion de milieux humides sans pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_ZH05

Code Régional : LI_XXXX_ZH05

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: tourbières et/ou prairies humides.

Respecter un taux de chargement minimum de 0,3 UGB/ha sur les prairies à l'échelle de son exploitation.

Respecter la part minimale de surface en prairies et pâturages permanents de 60 % de la SAU de son exploitation

Engager dans la mesure au moins 80 % des prairies et pâturages permanents éligibles de son exploitation, présentes dans le périmètre du territoire de la mesure.

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des zones humides, en évitant leur intensification (pression de pâturage et/ou fertilisation) et en adaptant les pratiques de pâturage à la parcelle.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides

- Absence de pâturage et de fauche du 15 décembre au 15 mars
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) sur chacun des éléments engagés
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

HERBE_13 : Plan De Gestion des milieux humides

- Mise en œuvre du plan de gestion
- Pâturage annuel possible. Respecter le chargement moyen annuel maximum de 0,7 UGB/ha
- En cas de fauche ou de gyrobroyage, respect de la période d'interdiction du 15 avril au 1er juillet.
- 3 entretiens mécaniques possibles (sur 5 ans)
- Pas de retournement des surfaces
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) (pâturage, entretiens mécaniques)

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_11	54,86	
HERBE_13	120	
Aide totale de la mesure	174.86	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Plan de gestion des zones humides

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Plan de gestion de milieux humides sans amendement et sans pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_ZH01
Code Régional : LI_XXXX_ZH01

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: tourbières et/ou prairies humides.

Respecter un taux de chargement minimum de 0,3 UGB/ha sur les prairies à l'échelle de son exploitation.

Respecter la part minimale de surface en prairies et pâturages permanents de 60 % de la SAU de son exploitation

Engager dans la mesure au moins 80 % des prairies et pâturages permanents éligibles de son exploitation, présentes dans le périmètre du territoire de la mesure.

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des zones humides, en évitant leur fertilisation et en définissant les périodes d'utilisation de la parcelle. Il s'agit notamment d'éviter les interventions hivernales.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides

- Absence de pâturage et de fauche du 15 décembre au 15 mars
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) sur chacun des éléments engagés
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

HERBE_13 : plan de gestion des milieux humides

- Mise en œuvre du plan de gestion
- Pâturage annuel possible. Respecter le chargement moyen annuel maximum de 0,7 UGB/ha
- En cas de fauche ou de gyrobroyage, respect de la période d'interdiction du 15 avril au 1er juillet.
- 3 entretiens mécaniques possibles (sur 5 ans)
- Pas de retournement des surfaces
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) (pâturage, entretiens mécaniques)

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_11	54,86	
HERBE_13	120	
Aide totale de la mesure	196.43	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Plan de gestion des zones humides

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux et de prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE03

Code Régional : LI_XXXX_HE03

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours connaissant une dynamique d'enrichissement (pelouses, landes, tourbières, prairies humides, ourlets forestiers).

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces, en évitant leur intensification et en intervenant activement dans la gestion de la parcelle, en suivant un plan de gestion pastoral, qui définira: la nature des interventions mécaniques et/ou manuelles, ainsi que les modalités de pâturage.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_04 :Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

- Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle: 0,7 UGB/ha
- En cas de fauche ou de gyrobroyage, respect de la période d'interdiction du 15 avril au 1er juillet.
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

- Lutter contre l'envahissement par le genêt, la bourdaine, les saules, le bouleau verruqueux, les pins, la fougère aigle (ou autres indiquées par l'animateur) : ces espèces ne devant pas au final couvrir plus de 10 % de la surface de la parcelle (hors rejets)
- Coupe des rejets ligneux 3 fois au moins sur la durée du contrat. Interventions entre le 1/09 et le 15/03 pour les diamètres de plus de 7 cm et jusqu'au 30 avril pour les rejets de l'année, par bûcheronnage, gyrobroyage ou fauche
- Pour la fougère aigle, une intervention spécifique sera réalisée entre le 1^{er} juin et le 15 juillet chaque année (gyrobroyage, brise fougère...)
- Pâturage possible avec limitation annuelle du chargement à 0,7 U.G.B./ha
- Lutte contre les rejets ligneux de moins de 7 cm de diamètre, par débroussaillage et bûcheronnage manuel
- Non retournement des surfaces engagées

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_04	75,44	
OUVERT_02	57,25	
Aide totale de la mesure	154.26	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,

- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Restauration de milieux patrimoniaux envahis par les ligneux sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE01
Code Régional : LI_XXXX_HE01

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcelles ayant connu une dynamique d'enfrichement (prairies permanentes, pelouses, landes, tourbières, prairies humides, ourlets forestiers).

// Objectifs de la mesure :

Favoriser le développement des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces, en évitant leur intensification (limitation du chargement) et en intervenant activement dans la remise en état des parcelles, en suivant un programme d'ouverture (qui détaille les étapes de remise en état de la parcelle)

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

- Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle: 0,7 UGB/ha
- En cas de fauche ou de gyrobroyage, respect de la période d'interdiction du 15 avril au 1er juillet.
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

OUVERT_01 : Ouverture d'un milieu en déprise

- Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial, de manière à atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic initial.
- Mise en oeuvre du programme de travaux d'ouverture
- Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien
- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	17,25	
HERBE_04	70.35	
OUVERT01	209	
Aide totale de la mesure	286.60	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Diagnostic d'ouverture

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Entretien de prairies humides sans amendement et sans pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_ZH03

Code Régional : LI_XXXX_ZH03

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: tourbières et/ou prairies humides.

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces, en évitant leur fertilisation et en définissant les périodes d'utilisation de la parcelle. Il s'agit notamment d'éviter les interventions hivernales.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides

- Absence de pâturage et de fauche du 15 décembre au 15 mars

- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) sur chacun des éléments engagés
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_11	54,86	
Aide totale de la mesure	76.43	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Gestion extensive des prairies permanentes par retard de fauche et absence d'amendement. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE20

Code Régional : LI_XXXX_HE20

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: prairies, temporaires ou permanentes.

// Objectifs de la mesure :

Préserver les espèces qui seraient sensibles à une fauche trop précoce. Cette mesure s'accompagne d'une suppression de la fertilisation azotée, ce qui a pour effet de retarder le stade de maturité de l'herbe.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_06 :Retard de fauche de 30 jours sur prairies et habitats remarquables

- Respect de la période d'interdiction de fauche: fauche à partir du 21 juillet.
- Respect de la localisation pertinente des zones de retard de fauche, définies lors d'un diagnostic parcellaire
- Interdiction du pâturage par déprimage. Si pâturage des regains : respect de la date initiale et du chargement
- Interdiction du retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, sauf traitements localisés
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_06	171,86	
Aide totale de la mesure	193.53	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Localisation des zones de retard de fauche

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Entretien des prairies par retard de fauche et absence de pâturage hivernal. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_ZH15
Code Régional : LI_XXXX_ZH15

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: tourbières et/ou prairies humides.

// Objectifs de la mesure :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces, en évitant le risque de dégradation associé à un pâturage hivernal, tout en préservant les espèces d'interventions de fauche ou de broyage en période végétative.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_06 : Retard de fauche de 30 jours sur prairies et habitats remarquables

- Respect de la période d'interdiction de fauche: fauche à partir du 21 juillet.

- Respect de la localisation pertinente des zones de retard de fauche, définies lors d'un diagnostic parcellaire
- Interdiction du pâturage par déprimage. Si pâturage des regains : respect de la date initiale et du chargement
- Interdiction du retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, sauf traitements localisés
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)

HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides

- Absence de pâturage et de fauche du 15 décembre au 15 mars
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental) sur chacun des éléments engagés
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_06	171,86	
HERBE_11	54,86	
Aide totale de la mesure	248.39	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Localisation des zones de retard de fauche.

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Entretien des prairies humides sans amendement. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE09

Code Régional : LI_XXXX_HE09

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans un secteur fréquenté par au moins 3 espèces d'odonates visées par le Plan Régional d'Action.

// Objectifs de la mesure :

Eviter une évolution de la végétation liée à la pratique de la fertilisation.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
Aide totale de la mesure	21.57	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Absence de traitement phytosanitaire de synthèse. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_GC14

Code Régional : LI_XXXX_GC14

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles les parcelles de grandes cultures sur terres arables. Pour les surfaces en terres arables, il est obligatoire d'engager 30 % au moins des surfaces éligibles.

// Objectifs de la mesure :

Préservation d'habitats d'espèces de milieux zones humides et milieux aquatiques espèces associées.

// Engagements unitaires retenus :

PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures

- Réalisation de 3 bilans sur les pratiques phytosanitaires en années 1, 3 et 5 de l'engagement MAEC (volet intensité et volet substances à risque)
- Lors du bilan en année n faire le point sur la prise en compte des préconisations formulées lors du bilan de l'année n-2

PHYTO_03 : Absence de traitement phytosanitaire de synthèse

- Sur les surfaces en grandes cultures aucun traitement phytosanitaire de synthèse n'est autorisé durant les 5 ans d'engagement
- Enregistrement des pratiques alternatives

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
PHYTO_01	5.83	
PHYTO_03	230	
Aide totale de la mesure	235.83	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Absence de traitement herbicide. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_GC15

Code Régional : LI_XXXX_GC15

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles les parcelles de grandes cultures sur terres arables. Pour les surfaces en terres arables, il est obligatoire d'engager 30 % au moins des surfaces éligibles.

// Objectifs de la mesure :

Préservation d'habitats d'espèces de milieux zones humides et milieux aquatiques espèces associées.

// Engagements unitaires retenus :

PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures

- Réalisation de 3 bilans sur les pratiques phytosanitaires en années 1, 3 et 5 de l'engagement MAEC (volet intensité et volet substances à risque)
- Lors du bilan en année n faire le point sur la prise en compte des préconisations formulées lors du bilan de l'année n-2

PHYTO_02 : Absence de traitement herbicide

- Sur les surfaces en grandes cultures aucun traitement herbicide n'est autorisé durant les 5 ans d'engagement
- Enregistrement des pratiques alternatives

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
PHYTO_01	5.83	
PHYTO_02	125	
Aide totale de la mesure	130.83	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mise en défens temporaire d'habitats remarquables. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE22

Code Régional : LI_XXXX_HE22

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: toute parcelle en SAU présentant un enjeu particulier et nécessitant une mise en défens temporaire en raison de la présence d'espèces ou d'habitats naturels sensibles au pâturage de manière temporaire dans l'année

// Objectifs de la mesure :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces qui sont intégrés dans des parcelles dont la gestion n'est pas compatible avec le maintien à long terme de l'habitat en question. Il s'agit donc d'exclure une partie de la parcelle du mode de gestion général qui prévaut dans la parcelle.

// Engagements unitaires retenus :

MILIEU_01 : Mise en défens temporaire de milieux et d'espèces remarquables

- Faire établir chaque année (Selon l'enjeu environnemental visé, et suite à l'avis de l'autorité environnementale, ce plan de localisation pourra être fixe durant es 5 ans), avec une structure agréée, un plan de localisation des zones à mettre en défen
- Respect chaque année de la surface à mettre en défens, selon la localisation définie avec la structure compétente
- Respect de la période de mise en défens définie avec la structure compétente
- Interdiction de retournement des surfaces engagées
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
MILIEU_01	70,93	
Aide totale de la mesure	70.93	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Faire établir chaque année un plan de localisation des zones à mettre en défens

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_GC03

Code Régional : LI_XXXX_GC03

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: seules peuvent être engagées les surfaces déclarées en grandes cultures (dont les prairies temporaires de moins de deux ans intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) et en cultures légumières lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement, ou qui étaient engagées dans une MAE rémunérant la présence d'un couvert spécifique favorable à l'environnement.

Surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre des 5 % des terres arables en surface d'intérêt environnemental dans le cadre du verdissement et des bandes enherbées rendues obligatoires, dans le cadre des programmes d'action en application de la Dire

Une fois le couvert implanté, le couvert devra être déclaré en prairies temporaires ou permanentes.

// Objectifs de la mesure :

Créer des zones tampon entre des parcelles fertilisées et des parcelles comprenant des habitats naturels et/ou des espèces pour lesquels la fertilisation est défavorable.

// Engagements unitaires retenus :

COUVERT_06 : Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées)

- Mise en place du couvert herbacé
- Respect des couverts autorisés : mélange prairial type trèfle, ray gras anglais, dactyle...
- Maintenir le couvert herbacé pérenne et sa localisation initiale
- Respect de la largeur minimale du couvert: 15 mètres au-delà des 5 mètres réglementaires

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
COUVERT_06	124,66	
Aide totale de la mesure	124.66	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Maintien de la richesse floristique des prairies. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HE13

Code Régional : LI_XXXX_HE13

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: prairies permanentes ou temporaires, humides ou mésophiles.

// Objectifs de la mesure :

Favoriser une gestion de la parcelle qui soit propice au maintien de la diversité floristique.

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente

- Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de l'équilibre agroécologique des prairies permanentes parmi une liste de 20 catégories de plantes indicatrices précisées au niveau du territoire
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Non retournement des surfaces engagées
- absence d'apports magnésiens et de chaux
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_07	66.01	
Aide totale de la mesure	66.01	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Entretien de bosquet. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_BO11

Code Régional : LI_XXXX_BO11

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: bosquets et petits bois au sein de la SAU, de 0.05 à 0.5 ha, composés à plus de 70% d'essences locales (hêtre, chêne, aulne, charme, houx, ronce, aubépine, prunelier, églantier, poirier sauvage, sorbier, alisier, sureau, chèvrefeuille...).

Un minimum de 20 arbres contractualisés sera exigé

// Objectifs de la mesure :

Entretien des bosquets qui représentent des zones de refuge pour la faune et occupent une place essentielle dans la trame écologique.

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_04 : Entretien de bosquets

- Sélection et mise en œuvre du plan de gestion correspondant effectivement au bosquet engagé
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence de traitement phytosanitaire
- Période d'intervention: entre Octobre et Mars
- Première intervention en en année 1 ou 2 : arbres à abattre, à élaguer, à recéper, arbres morts à conserver, embâcles à enlever ou à conserver.
- Deuxième intervention en année 4 ou 5 du Contrat
- Matériel préconisé : sécateurs, scie de type égoïne, tronçonneuse, voir lamier

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_04	145,84	
Aide totale de la mesure	145,84	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Plan de gestion à sélectionner

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Entretien de haies localisées de manière pertinente. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HA01

Code Régional : LI_XXXX_HA01

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des haies: les haies éligibles sont les haies basses ou hautes composées d'essences locales (houx, noisetier, aubépine, prunelier, chêne, hêtre...). Les haies hautes d'épicéa sont aussi éligibles dans les secteurs de présence de la pie-grièche grise.

// Objectifs de la mesure :

Pérenniser la présence de haies dans le territoire, en soutenant un entretien favorable aux espèces végétales qui la composent.

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente

- Sélection du plan de gestion correspondant à la haie engagée
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Mise en oeuvre du plan de gestion
- Interdiction de traitement phytosanitaire

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_01	0,36	
Aide totale de la mesure	0,36	€/ml/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Sélection du plan de gestion type, adapté à la haie

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Entretien de ripisylves. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_RI02

Code Régional : LI_XXXX_RI02

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: ripisylves intégralement composées d'essences locales d'une largeur de 1 à 10 mètres, bois riverains des cours d'eau et des plans d'eau, et d'un linéaire d'au moins 50 mètres d'un seul tenant

// Objectifs de la mesure :

Pérenniser la présence de ripisylves, en soutenant un entretien favorable aux espèces végétales qui la composent.

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_03 : Entretien des ripisylves

- Sélection du plan de gestion correspondant à la ripisylve engagée
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Mise en oeuvre du plan de gestion
- Interdiction de traitement phytosanitaire
- Interdiction de taille entre le 1er mars et le 15 août de chaque année

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_03	1,01	
Aide totale de la mesure	1,01	€/ml/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Sélection du plan de gestion type, adapté à la ripisylve

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Entretien de bandes refuge. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_HA02

Code Régional : LI_XXXX_HA02

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcelles en contact avec des landes, tourbières, pelouses, ou sites de présence de moule perlière, chabot, lamproie de Planer, damier de la Succise ou agrion de Mercure.

// Objectifs de la mesure :

Mettre en place des zones de protection (des bandes refuges) des milieux remarquables afin de protéger la flore présence et/ou l'avifaune prairiale (oiseaux et papillons, notamment ceux relevant d'un plan national d'action) grâce à une mise en défens sur une longue période de bandes refuge, dont la localisation peut varier chaque année au sein de parcelles exploitées.

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_08 : Entretien de bande refuge

- Faire établir un plan de localisation des bandes refuge et déterminer chaque année leur localisation
- Respect de la localisation de la bande refuge, et de sa largeur minimale: 9 mètres.
- Respect de la période de non intervention: 15 avril au 15 septembre
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_08	0,25	
Aide totale de la mesure	0,25	€/ml/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Faire établir un plan de localisation des bandes refuge

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Entretien d'arbres isolés ou en alignement. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_AR01

Code Régional : LI_XXXX_AR01

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Minimum de 10 arbres contractualisés

Une taille en 5 ans.

// Objectifs de la mesure :

Assurer un entretien des arbres isolés ou en alignements au regard de l'enjeu environnemental visé, compatible avec la présence d'une richesse faunistique

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements

- Sélection du plan de gestion correspondant effectivement aux arbres et/ou alignements d'arbres engagés
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Mise en oeuvre du plan de gestion
- Interdiction de traitement phytosanitaire

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_02	3,96	
Aide totale de la mesure	3,96	€/arbre/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Sélection du plan de gestion adapté aux arbres considérés

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Entretien de fossés et rigoles. ZIP NATURA 2000

Code mesure ZIP : LI_NATU_FO11

Code Régional : LI_NATU_FO11

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans un secteur de présence avérée de la moule perlière.

// Objectifs de la mesure :

Entretien des fossés et rigoles d'une manière compatible avec le respect de la diversité biologique des cours d'eau.

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_06 : Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation

- Ne pas employer de désherbant chimique pour l'entretien des rigoles.
- Absence de recalibrage et redressement des fossés et rigoles.
- Le cas échéant : recalibrage autorisé dans la limite du gabarit initial (restauration).

Plan de gestion des rigoles :

- Intervention à programmer en dehors d'une période s'étalant du 1er mai au 31 septembre
- Profondeur maximale de 30 cm, sans atteindre l'arène granitique.
- Résidus de curage à laisser sur place (développement de la Bruchie et d'autres espèces patrimoniales)
- Périodicité de l'entretien : maximum de 2 fois sur les 5 ans
- Travail à réaliser avec une rigoleuse, les pelles mécaniques ou tracto-pelles sont interdits

Enregistrer les pratiques

- Type d'intervention,
- Localisation,
- Date d'interventions,

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_06	0,65	
Aide totale de la mesure	0,65	€/ml/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Sélection du plan de gestion correspondant au type d'ouvrage engagé

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Cahier des charges

Mesure Agro

Environnementale Climatique

2015 - 2020

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

ZIP Moule perlière Vienne

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne

Code mesure ZIP : LI_MPVI_HE02

Code Régional : LI_XXXX_HE02

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans un secteur de présence avérée de la moule perlière.

// Objectifs de la mesure :

Favoriser un entretien des surfaces riveraines des cours d'eau hébergeant la moule perlière, tout en évitant leur intensification (pression de pâturage et/ou fertilisation).

// Engagements unitaires retenus :

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Absence d'apports magnésiens, de chaux, de produits phytosanitaires et de fertilisation P et K
- Interdiction du retournement des surfaces engagées

HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

- Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle: 0,7 UGB/ha
- En cas de fauche ou de gyrobroyage, respect de la période d'interdiction du 15 avril au 1er juillet.
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
HERBE_03	21,57	
HERBE_04	75,44	
Aide totale de la mesure	97.01	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Mise en défens temporaire d'habitats remarquables. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne

Code mesure ZIP : LI_MPVI_HE22
Code Régional : LI_XXXX_HE22

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans un secteur de présence avérée de la moule perlière.

// Objectifs de la mesure :

Préserver les tronçons de cours d'eau fréquentés par la Moule perlière, qui sont intégrés dans des parcelles dont la gestion n'est pas compatible avec le maintien à long terme de cette espèce. Il s'agit donc d'exclure une partie de la parcelle du mode de gestion général de cette dernière.

// Engagements unitaires retenus :

MILIEU_01 : Mise en défens temporaire de milieux et d'espèces remarquables

- Faire établir chaque année (Selon l'enjeu environnemental visé, et suite à l'avis de l'autorité environnementale, ce plan de localisation pourra être fixe durant es 5 ans), avec une structure agréée, un plan de localisation des zones à mettre en défens
- Respect chaque année de la surface à mettre en défens, selon la localisation définie avec la structure compétente
- Respect de la période de mise en défens définie avec la structure compétente
- Interdiction de retournement des surfaces engagées
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
MILIEU_01	70,93	
Aide totale de la mesure	70.93	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Faire établir chaque année un plan de localisation des zones à mettre en défens

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne

Code mesure ZIP : LI_MPVI_GC03

Code Régional : LI_XXXX_GC03

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: seules peuvent être engagées les surfaces déclarées en grandes cultures (dont les prairies temporaires de moins de deux ans intégrées dans des rotations intégrant des grandes cultures) et en cultures légumières lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement, ou qui étaient engagées dans une MAE rémunérant la présence d'un couvert spécifique favorable à l'environnement.

Surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre des 5 % des terres arables en surface d'intérêt environnemental dans le cadre du verdissement et des bandes enherbées rendues obligatoires, dans le cadre des programmes d'action en application de la Dire

Une fois le couvert implanté, le couvert devra être déclaré en prairies temporaires ou permanentes.

// Objectifs de la mesure :

Créer des zones tampon entre des parcelles fertilisées et des parcelles comprenant des habitats naturels et/ou des espèces pour lesquels la fertilisation est défavorable.

// Engagements unitaires retenus :

COUVERT_06 : Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées)

- Mise en place du couvert herbacé
- Respect des couverts autorisés : mélange prairial type trèfle, ray gras anglais, dactyle...
- Maintenir le couvert herbacé pérenne et sa localisation initiale
- Respect de la largeur minimale du couvert: 15 mètres au-delà des 5 mètres réglementaires

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
COUVERT_06	124,66	
Aide totale de la mesure	124.66	€/ha/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Pas de plan de gestion, ni de programme de travaux

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Entretien de fossés et rigoles. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne

Code mesure ZIP : LI_MPVI_FO11

Code Régional : LI_XXXX_FO11

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans un secteur de présence avérée de la moule perlière.

// Objectifs de la mesure :

Entretien des fossés et rigoles d'une manière compatible avec le respect de la diversité biologique des cours d'eau.

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_06 : Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation

- Ne pas employer de désherbant chimique pour l'entretien des rigoles.
- Absence de recalibrage et redressement des fossés et rigoles.
- Le cas échéant : recalibrage autorisé dans la limite du gabarit initial (restauration).

Plan de gestion des rigoles :

- Intervention à programmer en dehors d'une période s'étalant du 1er mai au 31 septembre
- Profondeur maximale de 30 cm, sans atteindre l'arène granitique.
- Résidus de curage à laisser sur place (développement de la Bruchie et d'autres espèces patrimoniales)
- Périodicité de l'entretien : maximum de 2 fois sur les 5 ans
- Travail à réaliser avec une rigoleuse, les pelles mécaniques ou tracto-pelles sont interdits

Enregistrer les pratiques

- Type d'intervention,
- Localisation,
- Date d'interventions,

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_06	0,65	
Aide totale de la mesure	0,65	€/ml/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Sélection du plan de gestion correspondant au type d'ouvrage engagé

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Entretien de ripisylves. ZIP Espèces: Moule perlière Vienne

Code mesure ZIP : LI_MPVI_RI02

Code Régional : LI_XXXX_RI02

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans un secteur de présence avérée de la moule perlière.

// Objectifs de la mesure :

Pérenniser la présence de ripisylves, qui sont favorables à la moule perlière, en soutenant un entretien favorable aux espèces végétales qui la composent.

// Engagements unitaires retenus :

LINEA_03 : Entretien des ripisylves

- Sélection du plan de gestion correspondant à la ripisylve engagée
- Enregistrement des interventions dans le formulaire de suivi (voir avec l'animateur agro-environnemental)
- Mise en oeuvre du plan de gestion
- Interdiction de traitement phytosanitaire
- Interdiction de taille entre le 1er mars et le 15 août de chaque année

// Rémunération:

EU	Montant (€)	Unité
LINEA_03	1,01	
Aide totale de la mesure	1,01	€/ml/an

// Plan de gestion (à demander à l'animateur agro-environnemental) :

Sélection du plan de gestion type, adapté à la ripisylve

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Enjeu Eau CATZH Vienne amont – mesures ponctuelles 441 du PDR

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Adaptation des pratiques: Clôture. ZIP Eau Monts et Barrages

Code mesure ZIP : 441_CTVA_CLO

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans le territoire de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides

// Objectifs de la mesure :

Aménagement de clôture en bord de cours d'eau pour interdire l'accès au bétail.

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Adaptation des pratiques: Abreuvoir. ZIP Eau Monts et Barrages

Code mesure ZIP : 441_CTVA_ABR

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans le territoire de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides

// Objectifs de la mesure :

Aménagement d'abreuvoir en bord de cours d'eau pour éviter l'abreuvement dans le cours d'eau.

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

**Adaptation des pratiques: Passage à gué ou descente aménagée. ZIP Eau
Monts et Barrages**

Code mesure ZIP : 441_CTVA_GUE

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans le territoire de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides

// Objectifs de la mesure :

Aménagement de passage à gué ou de descente aménagée pour limiter l'accès aux berges et la traversée des cours d'eau.

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure Agro Environnementale Climatique 2015 - 2020

Adaptation des pratiques: Passerelle. ZIP Eau Monts et Barrages

Code mesure ZIP : 441_CTVA_PON

PAEC du PNR ML

// Bénéficiaire :

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

// Conditions d'éligibilité :

Nature des surfaces: parcours humides (tourbières, prairies humides), prairies, situées dans le territoire de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides

// Objectifs de la mesure :

Aménagement de franchissement (passerelle, PEHD, pont planche....) pour améliorer les conditions de franchissements des cours d'eau.

// Contrôle et sanction :

- Contrôle sur place, carnet d'enregistrement, vérification visuelle
- Remboursement de l'aide en cas de non-respect

// Evaluation de la mesure et intégration dans l'exploitation :

- Respect des engagements,
- Maintien des surfaces d'habitats pastoraux et de prairies peu fertilisées dans l'exploitation,
- Qualité physico-chimique de l'eau,
- Maintien ou accroissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire.